

COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 29 03 2023

OUVERTURE DE LA SEANCE : 18h39 L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre TAURINYA, Maire.

Membres afférents au Conseil Municipal : 15

Membres présents : 10

Qui ont pris part à la délibération : 13

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, , Mme Christelle OGOZALY, Mme Maryse CHARVIEUX, M Gilles COSTE (arrivé à 19h07), Mme GIRAULT Elodie, , Mme Séverine MARCHETTI , Mme Bérangère RIVOALLAN, Mme Laurence DJERROUD,

**Absents ayant donné procuration :**

Mme ALCON Laetitia a donné procuration à Mme Christelle OGOZALY

M Vincent MANUGUERRA a donné procuration à M Bernard PACCIANUS

M Nicolas BENNES a donné procuration à M Pierre TAURINYA

**Absents :** M Marc MALAVAUD, M Claude COMMES ,

Secrétaire de séance : Mme Laurence DJERROUD,

La règle du quorum est respectée.

M le maire explique que le compte rendu de la séance du 15/03/2023 et du 24/03/2023 n'ont pas encore été validés par les secrétaires de séance,

FERMETURE DE LA SEANCE : 18h40

M le maire propose à son assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour, faisant référence à la réunion du vendredi 22 mars 2023 organisée par M le Sous-Préfet et concernant le manque d'eau sur le Département.

M le Sous-préfet demande aux communes de réaliser un « PLAN D'ECONOMIE D'EAU ».

Dans les réflexions engagées par l'équipe communale la possibilité de subventionner les foyers de la commune qui s'équiperont d'un récupérateur d'eau de pluie.

M le maire propose donc d'ajouter à l'ordre du jour le point « débat et modalités d'octroi d'une subvention pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie aux foyers de la commune »

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

OUVERTURE DE LA SEANCE : 18h41

M le maire fait lecture du nouvel ordre du jour :

1. **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023**
  
2. **DEBAT ET MODALITES D'OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE AUX FOYERS DE LA COMMUNE.**

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget principal concernant la commune pour l'exercice 2023 transmis avec la convocation au Conseil et joint à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil d'adopter le budget primitif 2023 de la Commune de BROUILLA, présentant chapitre par chapitre les montants suivants :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	1 200 776.46	RECETTES	1 200 776.46
011	470 516.46	002	135 830.49
012	564 500.00	013	5 500.00
022	0.00	70	86 000.00
042	15 260.00	73	682 717.97
65	93 500.00	74	244 228.00
66	52 000.00	75	46 500.00
67	5 000.00	77	0.00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	755 317.00	RECETTES	755 317.00
16	125 400.00	001	137 143.57
20	75 590.00	040	15 260.00
204	60 000.00	10	214 054.43
21	493 927.00	13	138 059.00
27	400.00	16	250 400.00
		27	400.00

*La proposition de Budget Primitif 2023 telle que ci-dessus, est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, selon le Vote qui suit :*

*pour 12*  
*Contre 0*  
*Abstention 1*

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

**DEBAT ET MODALITES D'OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE AUX FOYERS DE LA COMMUNE.**

M le maire expose à son assemblée la tenue d'une réunion de crise le vendredi 22 mars 2023, réunion organisée par le Sous-préfet et ayant pour objet le gestion de l'eau en période de restriction « alerte renforcée ».

Il explique que les maires sont appelés à mettre en œuvre un plan d'économie d'eau sur leur commune avant le 15 avril.

Plusieurs pistes de travail ont déjà été ouvertes :

- Economies d'eau dans les bâtiments publics en posant des aérateurs sur les robinets et des sacs éco dans les cuves de chasses d'eau,
- Travailler sur la recherche de fuites , et optimiser l'entretien des installations de plomberie,
- La coupure des bornes fontaines dans le village et aux cimetières,
- Repenser les programmes de plantations en privilégiant les plantes peu gourmandes en eau,
- Utiliser le paillage pour conserver l'humidité aux pieds des plantations,
- Récupérer l'eau non utilisée des carafes au restaurant scolaire pour arroser les arbres autour du bâtiment
- Installer des récupérateur d'eau de pluie sur les bâtiments communaux (pour arrosage).

Dans cette réflexion, M le maire propose à son assemblée d'étendre la mesure en octroyant une subvention aux foyers de Brouilla qui s'équiperont d'un récupérateur d'eau de pluie.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de M le Maire, et après en avoir valablement débattu,

**APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés l'octroi d'une subvention aux foyers de la commune qui s'équiperont de récupérateur d'eau.**

**FIXE son montant à 50.00€**

Dit que la demande devra être accompagnée d'une facture nominative, qu'un constat d'installation sera effectué avant le versement de la subvention.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h08

Secrétaire de séance

Brouilla le 29/03/2023

Le Maire

Pierre TAURINYA

